



SAINT-THÉGONNEC LOC-ÉGUINER
SANT-TEGONEG LOGEGINER

DAL' H MAD ATAO!

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} juin 2023

Affichage délibérations

(En application de la délibération n° 20220604 relative à la publicité des actes de la commune suite réforme au 01/07/2022)

CM230601	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISSION D'ETUDES ET CHANTIERS
CM230602	ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE LIVIDIC
CM230603	REGULARISATION FONCIERE : ECHANGE CHEMIN RURAL SUITE A L'EXTENSION DE LA CARRIERE DE RUVERNISSON
CM230604	FIXATION DES LOYERS POUR LES LOCAUX ET PARCELLE OCCUPES PAR L'EBE (ETABLISSEMENT A BUT D'EMPLOI) NEVEZ AMZER, DANS LE CADRE DE L'OPERATION « TZCLD »
CM230605	MOTION DE SOUTIEN AU MAIRE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS





**CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi premier juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-cinq mai, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Sébastien GERARD, Corentin DERRIEN.

Absents excusés : Françoise RAOULT (pouvoir donné à Anne FILLET), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Youcef TERZI, Sébastien KUDLYK (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Gaël LANOE.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 21 Votants : 24 Quorum : 14

Viviane LE BIHAN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISSION D'ETUDES ET CHANTIERS, CODE CM230601

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du chantier de jeunes européens pour l'été 2023, des travaux d'entretien sont nécessaires sur le Kanndi de Bodineri situé sur la commune.

Elle précise que des crédits ont été inscrits au budget primitif 2023.

Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 10 000 € TTC comprenant la mission des jeunes européens, les matériaux nécessaires aux travaux ainsi que l'accompagnement des services techniques de la commune.

Suite à cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux ;**
- **AUTORISE Mme le Maire à demander une subvention auprès de la Région Bretagne,**
- **Autorise Mme le Maire à signer la convention de partenariat avec Etudes & Chantiers Bretagne et Pays de la Loire**

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 1^{er} juin 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU

Viviane LE BIHAN, secrétaire de séance



**CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi premier juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-cinq mai, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSEGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Sébastien GERARD, Corentin DERRIEN.

Absents excusés : Françoise RAOULT (pouvoir donné à Anne FILLET), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Youcef TERZI, Sébastien KUDLYK (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Gaël LANOË.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 21 Votants : 24 Quorum : 14

Viviane LE BIHAN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ RELATIF AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE LIVIDIC, CODE CM230602

Afin de poursuivre les aménagements des rues dans le secteur de Penn Ar Park et dans la lignée de la rue des Genêts, le Conseil Municipal a acté les travaux d'aménagement de la rue Lividic. Ainsi, après validation du programme, une consultation a été effectuée.

Le marché a été lancé sous la forme adaptée en application des articles L. 2123-1 et R 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu l'avis favorable de la commission des marchés (MAPA),

Mme le Maire propose à l'assemblée d'attribuer les marchés suivants et de l'autoriser ainsi à signer ce marché :

<i>Titulaire</i>	<i>LOT UNIQUE</i>	<i>Montant HT</i>
<i>Entreprise EUROVIA - MORLAIX</i>	<i>Lot unique regroupant des travaux de voirie, du réseau d'eaux pluviales, de signalisation et d'aménagement paysager)</i>	<i>213 391,55 €</i>

Le montant de l'offre soit la somme de 213 391,55 € HT est légèrement supérieure à l'estimation, en raison de l'augmentation des coûts des matériaux.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Accepte l'attribution proposée**
- **Autorise Mme le Maire à signer ainsi le marché public.**

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 1^{er} juin 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU

Viviane LE BIHAN, secrétaire de séance





**SAINT-THÉGONNEC
LOC-EGUINER**
DALC'H MAD ATAO !

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Affiché le

ID : 029-200059798-20230601-CM230603-DE

**CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi premier juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-cinq mai, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSEGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Viviane LE BIHAN, Hélène RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Sébastien GERARD, Corentin DERRIEN.

Absents excusés : Françoise RAOULT (pouvoir donné à Anne FILLET), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Youcef TERZI, Sébastien KUDLYK (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Gaël LANOË.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 21 Votants : 24 Quorum : 14

Viviane LE BIHAN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : REGULARISATION FONCIERE : ECHANGE CHEMIN RURAL SUITE A L'EXTENSION DE LA CARRIERE DE RUVERNISSON, CODE CM230603

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal s'est déjà prononcé, favorablement sur l'extension de la carrière de Ruvernissou et sur l'aliénation du chemin rural reliant les voies communales n° 15 et 13 au village du Cleuziou en PLEYBER-CHRIST, par délibérations n° CM201006 du 12 novembre 2020, n° CM211001 du 21 octobre 2021 et n° CM221003 du 20 octobre 2022.

Le dossier d'extension de la carrière arrivant désormais à son terme, le cabinet de géomètres QUARTA de MORLAIX a procédé à une division du chemin rural se trouvant entre les communes de SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER et PLEYBER-CHRIST. La parcelle sur la partie de la commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner est cadastrée à la section E sous le numéro 1645, pour une surface de 6a 35ca.

Simultanément, la société Carrières LAGADEC est devenue propriétaire des parcelles cadastrées à la section E, sous les numéros 302, 312 et 1630, pour une surface de 34 a 18 ca. Elle a aménagé sur ces parcelles un chemin qui remplace l'ancien chemin rural, conservant ainsi l'accès aux parcelles avoisinantes, conformément aux différentes transactions actées et à la délibération du Conseil Municipal procédant au déclassement du chemin sis dans les voies communales et à l'aliénation de la portion de chemin.

En conséquence, M. Yvon POULIQUEN, adjoint en charge du dossier propose d'échanger, sans soulte, la parcelle E 1645, propriété de la commune avec les parcelles E 302, 312 et 1630, appartenant à la Société Carrières Lagadec, celles-ci devant le chemin rural et permettant l'accès aux autres parcelles du secteur. Les frais et honoraires de cette régularisation foncière sont pris en charge par la Société Carrières Lagadec.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, ACCEPTE, à l'unanimité, le déclassement, le déplacement et la cession d'une portion de chemin rural situé au lieu-dit « Ruvernissou », sous forme d'échange sans soulte avec les parcelles citées et autorise Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour faire avancer le dossier.

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 1^{er} juin 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU

Viviane LE BIHAN, secrétaire de séance



**CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi premier juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-cinq mai, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSENGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Viviane LE BIHAN, Héléne RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Sébastien GERARD, Corentin DERRIEN.

Absents excusés : Françoise RAOULT (pouvoir donné à Anne FILLET), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Youcef TERZI, Sébastien KUDLYK (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Gaël LANOË.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 21 Votants : 24 Quorum : 14

Viviane LE BIHAN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : FIXATION DES LOYERS POUR LES LOCAUX ET PARCELLE OCCUPES PAR L'EBE (ETABLISSEMENT A BUT D'EMPLOI) NEVEZ AMZER, DANS LE CADRE DE L'OPERATION « TZCLD », CODE CM230604

Mme le Maire rappelle que la commune a jusqu'à présent, mis à disposition à titre gracieux un local situé Mes Menez à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, un local situé au centre bourg de la commune de Loc-Eguiner Saint-Thégonnec, ainsi qu'un terrain situé à Penn Ar Park à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, pour permettre à l'association DROIT A L'EMPLOI de bâtir les fondations du projet TZCLD (Territoire Zéro Chômeur de longue Durée).

La commune de SAINT-THÉGONNEC LOC-EGUINER a été retenue pour devenir un Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée, par la commission nationale. Ainsi, l'EBE (Etablissement à But d'Emploi) NEVEZ AMZER a été créé et doit prochainement recruter les premiers demandeurs d'emploi dans le cadre de CDI.

Afin de développer ses activités et mener à bien le fonctionnement de l'EBE, Mme le Maire propose d'établir des contrats de location avec l'association NEVEZ AMZER pour les biens immobiliers suivants :

- Un local composé d'un ensemble de bureaux d'une surface de 115 m2 et d'une extension de bureaux et de sanitaire d'une surface de 145 m2 situé au lieu-dit Mèz Menez à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.
- Un local situé au centre bourg de la commune déléguée de Loc-Eguiner Saint-Thégonnec d'une surface de 236 m2.
- Un terrain situé à Penn Ar Park à Saint-Thégonnec Loc-Eguiner d'une surface de 10 716 M2, cadastré à la section AC, sous le numéro 206

Il est proposé de prévoir la possibilité de louer ces locaux et les espaces extérieurs aux conditions suivantes :

- Location des biens pour une durée de deux années, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties trois mois à l'avance par lettre recommandée avec accusé de réception
- Montant des locations mensuelles selon les détails ci-dessous, sachant que le montant de la location fait l'objet d'une révision annuelle selon l'indice en vigueur :

	Local Mèz Menez	Local Loc-Eguiner	Terrain Penn Ar Park
Les 6 premiers mois	Gratuité		
De 7 à 12 mois	520 € TTC/Mois	118 €/Mois	75 €/An
Deuxième année	1 040 € TTC/Mois	236 €/Mois	150 €/An

- Seul le loyer du local situé au lieu-dit « Mêz Ménez » sera assujéti à la TVA, la ZA étant elle-même assujétié à la TVA. Les montants de TVA seront calculés en fonction du taux en vigueur.

A titre indicatif, Mme le Maire précise qu'en cas de renouvellement par tacite reconduction des contrats de location, les loyers seront ainsi augmentés progressivement, correspondant à une évolution à partir de la troisième année de location :

	Local Mêz Ménez	Local Loc-Eguiner	Terrain Penn Ar Park
Troisième année	1 560 € TTC/Mois	354 €/Mois	150 €/An
Quatrième année	2 080 € TTC/Mois	472 €/Mois	150 €/An

Le Conseil Municipal sera toutefois amené à valider ces montants de location, en cas de reconduction, à l'issue de la durée des présents contrats de location.

La commission communale « bâtiments communaux et patrimoine bâti » a émis un avis favorable à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, se prononce favorablement sur ces propositions et donne pouvoir à Mme le Maire pour signer les contrats de locations ainsi que toute pièce ayant trait à ce dossier.

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 1^{er} juin 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU

Viviane LE BIHAN, secrétaire de séance





**SAINT-THÉGONNEC
LOC-EGUINER**
DAL' H MAD ATAO !

Envoyé en préfecture le 06/06/2023

Reçu en préfecture le 06/06/2023

Affiché le

ID : 029-200059798-20230601-CM230605-DE

**CONSEIL MUNICIPAL
SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1^{er} juin 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi premier juin à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-cinq mai, par Mme Solange CREIGNOU, Maire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Solange CREIGNOU, Yvon POULIQUEN, Gaëlle ZANEGUY, Josselin BOIREAU, Emilie MESSAGER, Hervé GUEVEL, Martine RECEVEUR, Patrick LE MERRER, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Viviane LE BIHAN, Héléne RUMEUR, Jocelyne JEZEQUEL-PROUFF, Martine MADEC, Claude CRAS, Françoise GALLOU, Stéphane LOZDOWSKI, Jean-Pierre CHEVER, Anne FILLET, Bénédicte COMPOIS-BRISELET, Sébastien GERARD, Corentin DERRIEN.

Absents excusés : Françoise RAOULT (pouvoir donné à Anne FILLET), Sylvie SOVRANO-CHELLOUG (pouvoir donné à Carolyn ENGEL-GAUTIER), Youcef TERZI, Sébastien KUDLYK (pouvoir donné à Gaëlle ZANEGUY), Gaël LANOË.

Conseillers : En exercice : 26 Présents : 21 Votants : 24 Quorum : 14

Viviane LE BIHAN a été élue secrétaire de séance.

OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU MAIRE DE SAINT-BREVIN-LES-PINS, CODE CM230605

A la suite de l'annonce de la démission du maire de Saint-Brévin-les-Pins (44), dont le domicile a été visé par un incendie criminel en mars dernier, les élus de la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER apportent leur soutien à Monsieur Yannick MOREZ.

Cette démission est une énième manifestation de la violence à laquelle sont trop régulièrement confrontés les élus dans l'exercice de leur mandat au service de la population et du bien commun.

Notre territoire n'est pas épargné, rappelons-nous ici les récentes agressions dont ont été victimes les maires de Plouégat-Moysan et Plourin-lès-Morlaix.

Les pressions et agressions que subissent les élus municipaux et intercommunaux, y compris par des groupes organisés proches des mouvements d'extrême droite comme c'est le cas pour Monsieur le Maire de Saint-Brévin-les-Pins, mettent en cause tout leur équilibre de vie, personnel, familial et professionnel.

C'est inacceptable !

Dans ces circonstances, les élus de la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER réitèrent leur soutien à Monsieur Yannick MOREZ ainsi qu'aux élus membres de son conseil municipal et appellent de leur vœux les plus hauts représentants de l'État à tout mettre en œuvre pour que la prévention et le suivi pénal des auteurs de tels actes soient une priorité politique et une urgence démocratique.

Pour copie conforme au registre,

A Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, le 1^{er} juin 2023

Le Maire, Solange CREIGNOU

Viviane LE BIHAN, secrétaire de séance